

Ce qui, en ce moment, se discute davantage en cette matière, c'est l'instruction gratuite et obligatoire, dont le parti ouvrier de Montréal a même fait deux articles de son fameux et immense programme. L'une des meilleures réfutations de ces réclamations si peu justifiables a paru sur le *Nationaliste* du 5 mars, signée par J.-H. Rodrigue. Il est probable qu'on ne tentera même pas de démolir ce magistral article.

Mais il faudrait pourtant parler de la conférence qu'un chef ouvrier de Montréal allait faire, le 25 février, à Saint-Hyacinthe, justement sur cette question de l'instruction gratuite et obligatoire. Si nous en jugeons par le compte rendu qu'en a fait le *Courrier de Saint-Hyacinthe* dans son numéro du 1^{er} mars, cette conférence fut une pièce de haute fantaisie, quoique le conférencier ait fait preuve d'une bonne foi évidente dans les énormités qu'il a débitées.

On pourrait remplir plusieurs volumes des réponses complètes que demanderaient les principes exposés par ce conférencier — manifestement très fort en philosophie et en économie politique. Par exemple, il a soutenu que le père de famille n'a pas de droits à exercer sur l'instruction de ses enfants !

Et puis la question de ce que coûterait à l'Etat, la gratuité de l'instruction publique est toute simple à résoudre pour notre philosophe. Il n'y aura qu'à réaliser le « 41^e » article du programme ouvrier : « La nationalisation et la municipalisation de toutes les utilités publiques. » Voyons un peu comme ce serait facile, en effet, dans la pratique.

Voilà donc le gouvernement de Québec qui achète tous les chemins de fer, toutes les lignes télégraphiques et téléphoniques, et autres « utilités publiques » de la Province. En supposant que cet achat puisse se faire, même si les compagnies intéressées tiennent leurs chartes du gouvernement fédéral, cela coûterait toujours bien une centaine de millions de piastres ! Notre gouvernement provincial aurait-il assez de crédit pour contracter un emprunt aussi colossal ? Et puis, où trouverait-il les quatre ou cinq millions à payer annuellement pour l'intérêt et l'amortissement de sa dette ? Sans doute on répondra : mais il les prendra sur les profits réalisés par l'exploitation de ces « utilités publiques. » — Eh bien, il faut avoir du toupet pour compter que le gouvernement provincial